

Y a-t-il encore à Villebon des gens pour s'émouvoir ?

Un déboisement systématique de l'espace boisé le long de la RN 188 depuis le virage de la rue de Las-Rozas jusqu'à la rue Muller a été pratiqué au début de cet été laissant le terrain à nu. L'année dernière déjà un déboisement de même type était pratiqué de l'autre côté de la RN 188 en amont. Des arbres de 10 m de haut tout comme des arbustes sont abattus en quelques secondes : tout y passe ! il faut faire table rase. On nous dit : ces arbres peuvent tomber sur les maisons, en vieillissant le tronc appuie sur les racines et les arbres perdent de leur stabilité, et puis ce n'est pas la peine de s'émouvoir, ces arbres sont des « robiniers faux acacias » et repoussent très vite. Ce discours nous semble ne refléter qu'une partie de la vérité : celle qui arrange le gestionnaire ! En effet, le plus vieil arbre de Paris, planté en 1601 est justement un robinier faux acacia. Comment se fait-il qu'il ne soit jamais tombé sur l'église Saint-Julien à côté ? En consultant Wikipedia nous apprenons que ce « faux » acacia a de « vraies » qualités : il stabilise les terrains sablonneux ou rocailleux, il est très dur, quasiment imputrescible, ne nécessitant pas de traitement, il est donc recherché pour la fabrication de piquets de vigne et de clôtures, mais aussi et de plus en plus pour la fabrication de meubles de jardin (comme les bois exotiques). Grâce à sa croissance rapide ces utilisations assurent des débouchés rémunérateurs. Nous y voilà ! Ce type de gestion a pour objectif non pas un aménagement durable de cet espace boisé, répondant à plusieurs fonctions : économique, certes, mais aussi environnementale, fonction de filtrage et de dépollution de l'atmosphère (particulièrement importante le long de cette voie rapide) mais aussi de protection de la biodiversité, car ce sont ces mêmes arbres qui nous avaient charmés naguère par leurs magnifiques grappes de fleurs odorantes, paradis des abeilles ! Au moment où la commune signe une charte de la biodiversité il serait bien de s'en souvenir – sans compter que l'effet visuel de cette tranchée à nu est désastreux. Nous nous permettons de rappeler les recommandations de Nathalie Kosciusko-Morizet au colloque de l'Agence des espaces verts le 27 avril 2011 : éviter toute coupe rase, même sur de petites surfaces, donner du temps à la régénération, respecter la longévité des arbres et la diversité des essences... Nous sommes pour notre part en plein accord avec ces paroles, mais pour qu'elles ne restent pas lettre morte, la gestion de ces espaces boisés doit intégrer les usagers et être réalisée en application de documents de gestion établis sur une longue période par les différentes parties prenantes : Conseil général, Commune et usagers. >

Michèle Loeber, Présidente Tél. 01 60 10 63 77 michele-loeber@wanadoo.fr www.asevi.net

Mise au point

L'Asevi semblant mettre en cause la Commune dans l'abattage des acacias le long de la RD 188, nous tenons à rappeler que cette opération a été initiée par le Conseil général de l'Essonne et réalisée par l'Office National des Forêts. Ci-après le courrier du Département reçu en Mairie le 4 juillet 2011.